



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1386

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Quartier Grandclément - Secteur Grandclément gare - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame la Conseillère Reveyrand

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016**Délibération n° 2016-1386**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Quartier Grandclément - Secteur Grandclément gare - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement Villeurbanne-Grandclément - secteur gare est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015.

Le secteur de Grandclément s'étend sur 120 hectares au sud-est de la Ville de Villeurbanne, depuis la rue Leclerc à l'ouest jusqu'au boulevard Laurent Bonnevey à l'est.

Ce secteur bénéficie du plus grand zonage Ui intra-périphérique de l'agglomération et connaît des pressions foncières importantes du fait de la mise en service de la ligne T3 du tramway et du projet de mise en site propre de la ligne de bus C3. Il se trouve ainsi en tension entre le secteur de la Part-Dieu à l'ouest et le secteur du Carré de Soie à l'est.

Au sein de ce large secteur, a été défini un périmètre opérationnel plus restreint de 45 hectares, dénommé "Grandclément gare" délimité par les rues Blum au nord, Leclerc à l'ouest, Genas au sud et Decorps à l'est.

Ce quartier a vocation à conserver son rôle économique : conserver la présence de nombreuses entreprises et favoriser l'installation de nouvelles activités, tout en se diversifiant par la construction de logements et d'équipements publics, pour devenir un quartier plus mixte.

La Métropole a confié, mi-2013, une mission d'architecte urbaniste en chef au cabinet ANMA (M. Nicolas Michelin) afin de définir les grands principes d'aménagement de ce quartier. Ces principes se sont concrétisés sous la forme d'un plan guide et se déclinent ainsi :

- introduire la nature en ville par la création d'une liaison douce entre les parcs Dormoy et Couturier et d'un nouveau parc entre ces deux espaces existants,
- améliorer l'accessibilité du quartier, en prenant en compte les deux projets de transports en commun en site propre C3 et A7 et en renforçant le réseau viaire,
- conserver les spécificités du tissu urbain et les éléments patrimoniaux et environnementaux de ce quartier historique,
- introduire une mixité entre activités économiques et habitat en cœur de quartier, là où l'activité économique est en déprise.

Au sein de ce périmètre de 45 hectares, il est identifié à ce jour 11 hectares de foncier mutable. Il s'agit principalement de tènements industriels dont l'activité s'est terminée et qui sont soit en friche, en attente de procédures administratives (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement -DREAL-), soit propriétés de promoteurs qui souhaitent construire du logement ou des bureaux.

Sur le secteur de Grandclément, la Métropole mène, depuis 10 ans, une politique foncière volontariste qui a permis le développement du pôle Pixel (100 entreprises et 600 emplois), l'acquisition du parc d'activités Decorps dédié lui aussi au développement du numérique et de 4 tènements (3 rue Primat et 1 avenue Paul Krüger) pour y développer de l'activité économique.

L'objectif est de continuer à maîtriser des fonciers stratégiques afin d'optimiser le foncier métropolitain par des actions de remembrement et de répondre aux enjeux de maintien de l'activité économique dans ce quartier soumis à une forte pression foncière, dont le développement du pôle Pixel.

Pour ce faire, un montant prévisionnel d'acquisition de 2 M€ est nécessaire pour mener à bien ces acquisitions.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme partielle d'un montant de 2 M€ en dépenses pour procéder aux acquisitions foncières de 3 parcelles du secteur Grandclément-gare à Villeurbanne ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition de 3 parcelles jouxtant des propriétés métropolitaines afin d'optimiser le foncier métropolitain et d'y développer de l'activité économique sur le secteur Grandclément-gare à Villeurbanne, pour un coût total prévisionnel de 2 M€ (y compris frais de notaire et éviction commerciale).

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 2 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 910 000 € en 2016,
- 1 090 000 € en 2017,

sur l'opération n° 0P06O5120.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.